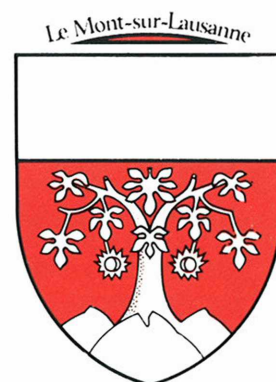


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

Comme de coutume, la séance de fin juin, le 24, présidée par Monsieur Daniel Grosclaude, président, a été consacrée à l'examen des comptes et de la gestion 1984.

Comptes de l'exercice 1984

M. Armand Favre a rapporté au nom de la commission des finances. Il rend tout d'abord hommage à Monsieur Zingre, ancien boursier, décédé au début de l'année après une longue maladie, et relève son courage exemplaire ainsi que la haute conscience professionnelle dont il a fait preuve au long des nombreuses années consacrées aux finances de notre commune.

La commission des finances se plaît à constater combien M. Besson, comptable à la commune depuis le début de cette année, est déjà à l'aise dans sa nouvelle fonction et maîtrise la comptabilité de notre institution publique communale.

Après avoir donné quelques précisions concernant certains comptes, la commission des finances invite le Conseil à adopter les comptes de l'exercice 1984 et la répartition de l'excédent de recettes tels que présentés par la Municipalité.

Lors de la discussion de détail, M. Michel Mattenberger désire connaître le critère d'estimation de la valeur des terrains et bâtiments portée à l'actif du bilan pour Fr. 1'629'163,35. Ce montant lui paraît faible vu que la commune a récemment procédé à d'importants achats (propriétés Vollenweider et Lavanchy, Crétalaison, entre autres). M. Philippe Rauschert donnera le détail de l'estimation de ces biens immobiliers lors d'une prochaine séance. De la discussion il ressort que ce sont les estimations fiscales qui sont à la base de la valeur portée au bilan, déduction faite des amortissements.

A l'unanimité, le Conseil adopte les comptes tels que présentés par la Municipalité.

Rapport de gestion de la Municipalité pour 1984

M. Michel Page donne lecture du rapport très fouillé de la commission de gestion.

Le seul dicastère qui donne lieu à une discussion est celui de la POLICE DES CONSTRUCTIONS ET DU PLAN D'EXTENSION. M. Auguste Jost intervient en effet au sujet du paragraphe concernant la nouvelle route de contournement

"Lanterne-Budron". Dans le rapport de la Municipalité il est dit que le Conseil a accepté le principe de la réalisation de cette route. Or ceci ne correspond cependant pas exactement au vote du Conseil du 10 décembre 1984, qui s'est borné à accepter, par 27 voix contre 26, 4 bulletins blancs et 1 nul, la réponse de la Municipalité à la motion de M. André Bonzon et consorts; les motionnaires priaient notre exécutif de renseigner le Conseil communal sur sa position face au projet de route et sur l'état d'avancement des études.

M. Claude Agassiz, responsable de ce dicastère, estime que par son vote le Conseil s'est implicitement rallié à l'avis favorable de la Municipalité. Le Conseil n'est pas de cet avis et demande l'amendement du rapport de gestion dans le sens demandé par M. Jost, conformément à la lettre du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10.12.1984, jamais jamais controversé par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, ni pour les autres dicastères, ni pour la discussion générale, le Conseil adopte le rapport de gestion compte tenu de l'amendement demandé par M. Jost et voté par le Conseil.

Au chapitre des propositions individuelles, M. Auguste Jost dit avoir lu avec intérêt les propos de notre syndic dans la feuille des Avis Officiels du 11 juin 1985 sur la commune du Mont. Il y a relevé que les futurs locaux de l'administration en Crétalaison seront prévus pour une population de 10'000 habitants. Ce chiffre l'a quelque peu surpris; il appelle des éclaircissements de la part de la Municipalité.

MM. Rauschert et Agassiz répondant dans le même sens, sont d'avis qu'il faut prévoir suffisamment grand afin de ne pas remettre l'ouvrage sur le métier après 25 ans déjà. Notre exécutif n'a pas de désir particulier d'expansionisme et cherche à maîtriser le développement de notre commune. Cependant, compte tenu des possibilités légales actuelles de logements et de constructions; il faut déjà planifier un équipement pour 8'000 habitants. Il convient d'y adjoindre encore le 10 pour cent des terrains, soit 50 ha, pouvant encore être consacré ultérieurement à la construction dans le cadre du remaniement parcellaire. Le chiffre de 10'000 n'est donc pas si utopique.

M. Marcel Guex s'étonne, quant à lui, de la lenteur des procédures d'avance des plans des zones et du remaniement parcellaire.

M. Claude Agassiz explique longuement le déroulement de toutes les procédures nécessaires qui comportent 3 étapes:

- a) la légalisation du nouveau plan de zones destiné à remplacer celui de 1968 et qui concerne tous les terrains déjà affectés maintenant à la construction; cette étape devrait pouvoir être atteinte dans quelques mois;
- b) le remaniement parcellaire proprement dit;
- c) le plan des zones des surfaces incluses dans le remaniement et pouvant être ultérieurement affectées à la construction.

Il faudra affectivement beaucoup de patience jusqu'à l'acceptation de toutes ces réglementations par les différentes instances communales et cantonales, sans oublier les mises à l'enquête, levées d'oppositions, etc.

M. Auguste Jost ayant lu dernièrement dans 24-HEURES que la CIURL (Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise) appuyait le projet de construction de la route de ceinture de l'Ouest lausannois et allouait un crédit de Fr. 50'000.-- à son Comité de soutien, désire connaître la position prise par notre exécutif. Il relève que la route à trois voies entre l'église de Prilly et la Fleur de Lys représente en fait un tronçon de la route de ceinture ouest dont la route de contournement "Lanterne-Budron" serait la suite logique.

C'est M. Jean-Jacques Belet qui représentait notre commune à cette occasion. En tant que porte-parole de notre exécutif, M. Belet a approuvé ce projet.

M. Jean-Paul Waldmeyer revient sur le projet de la centrale chaleur/force prévu par les Services Industriels de Lausanne à la Tuillière. Il insiste sur le fait qu'il faut absolument s'opposer à la cheminée haute de 105 mètres environ, visible d'une bonne partie du territoire communal et nécessitée par la combustion d'huile lourde. Une telle cheminée serait une importante source de pollution atmosphérique en direction de notre commune. Il appartiendra à la Municipalité d'intervenir au moment opportun, c'est-à-dire lors de la mise à l'enquête d'affectation, prévue pour cet automne.

M. Alfred Borgeaud rend encore attentif au danger que représente, particulièrement en hiver, le bas du chemin de Pernessy, au croisement avec le chemin des Marais, vu la forte pente. M. Maurice Fontannaz complète cette information en expliquant que ce tronçon de chemin présente souvent des plaques de glace et demande à nos autorités d'étudier l'amélioration de cette situation, par exemple par un sablage supplémentaire et régulier en hiver.

La parole n'étant plus demandée, M. Grosclaude lève la séance à 22h. 25.

la secrétaire
Evelyne Panchaud

MESSAGE DU SYNDIC

Les comptes

Dans sa séance du 24 juin, le Conseil communal a accepté les comptes de l'exercice 1984 dont les tableaux récapitulatifs sont reproduits ci-dessous.

BUDGET 1984

Comptes	Charges	%	Produits	%
Administration générale	933'610.--	12,49	39'500.--	0,47
Finances	502'300.--	6,72	6'985'050.--	84,41
Domaines - Bâtiments	821'840.--	10,99	161'310.--	1,95
Travaux	1'504'660.--	20,12	778'950.--	9,41
Instruction publique - Cultes	2'357'600.--	31,54	251'000.--	3,04
Police	655'900.--	8,78	59'400.--	0,72
Sécurité sociale	699'750.--	9,36	---	---
Totaux comptes de fonctionnement	7'475'660.--	100,00	8'275'210.--	100,00
Excédent de recettes	799'550.--			
			8'275'210.--	

COMPTES 1984

Comptes	Charges	%	Produits	%
Administration générale	892'209,02	12,76	70'902,70	0,78
Finances	449'028,66	6,42	7'556'005,84	83,71
Domaines - Bâtiments	806'232.--	11,53	187'431,25	2,07
Travaux	1'582'403,15	22,63	888'539,25	9,84
Instruction publique - Cultes	2'178'297,25	31,15	267'851,70	2,95
Police	607'738,50	8,69	55'149,95	0,61
Sécurité sociale	475'940,55	6,82	---	---
Totaux comptes de fonctionnement	6'991'849,13	100,00	9'025'880,69	100,00
Investissement admis par le Conseil communal	1'464'303,90			
Répartition du solde				
1) à divers comptes				
Investissement	569'000.--			
2) augmentation du capital	727,66			
			9'025'880,69	

Les comptes de fonctionnement comprennent, aux produits:

— Toutes les recettes enregistrées, y compris les subventions accordées par le Canton aux travaux routiers ou bâtiments scolaires

et aux charges:

— uniquement les dépenses de fonctionnement proprement dit, soit l'entretien du ménage communal. Les crédits supplémentaires y sont inclus, soit Fr. 196'400.-- pour 11 postes divers dont Fr. 156'000.-- pour "Remaniement parcellaire", "Déblaiement de la neige" et "Remise en état du chemin du Bois-Murat".

Les investissements font obligatoirement l'objet d'un préavis municipal et d'une décision du Conseil communal. Pour 1984, ce sont trois importants projets d'amélioration routière soit:

- Rte du Grand-Mont (1ère tranche)
- Carrefour Maillefer-Rionzi (environ 50% Lausanne et 50% Le Mont)
- Chemin du Rionzi, élargissement partie inférieure

et enfin, pour nos écoles, le paiement de la dernière tranche de l'aménagement de la salle de sciences au collège du Mottier B, le tout ascendant au total de

Fr. 1'464'303,90.

Un montant de Fr. 569'000.-- a été viré sur divers comptes de réserve en vue d'investissements futurs, à court terme, mais pas encore admis par le Conseil communal (véhicule d'intervention pour le Corps des sapeurs-pompiers - ordinateur - construction de bâtiments communaux notamment).

Il est heureux que, à défaut de réalisations, nous puissions procéder à la constitution de réserves financières en vue de

la construction et de l'équipement d'un nouveau centre administratif. Actuellement, par manque de locaux, nous accumulons un retard dans de multiples domaines (administratifs) qu'il sera très laborieux de combler. Une bonne partie de la législature prochaine devra y être consacrée.

LA GESTION

Le rapport municipal sur la gestion 1984 a, lui aussi, été discuté puis admis dans la séance que le Conseil communal a tenue le 24 juin. il en ressort principalement:

Administration:

Aucune mutation n'est intervenue en 1984 en ce qui concerne le personnel administratif.

Le service des Assurances sociales, qui s'alourdit de jour en jour, est provisoirement confié à Mlle L. Borloz, en plus des nombreuses tâches qui lui sont attribuées en sa qualité d'adjointe au secrétaire municipal.

Seize préavis ont été présentés au Conseil communal. A quatre reprises, les électrices et électeurs ont été invités à se rendre aux urnes. Au 1er décembre, nous comptons 2'832 électrices et électeurs dont 106 âgés de 18 à 20 ans.

La Municipalité a tenu 51 séances plénières totalisant 155 heures et les conseillers municipaux ont consacré 3'380 heures à l'accomplissement de leur mandat.

Police des constructions:

73 permis de construire ont été accordés (dont deux bâtiments locatifs, 21 villas = 30 logements, 8 bâtiments industriels, 20 transformations, 22 petits bâtiments), le tout représentant 66 logements nouveaux.

La stérilisation des terrains à bâtir due à l'obligation de créer une zone agricole a beaucoup restreint les possibilités de construire pour les années à venir. On peut s'attendre à ce que la progression de demandes de permis de construire va fortement être réduite dans l'avenir, faute de terrains immédiatement constructibles.

Bâtiments:

Entretien courant sur l'ensemble des bâtiments communaux. Etude du projet du complexe administratif sur "Crétalaison" en 1985.

Forêts - Domaines:

Exploitation de 240 m3 de résineux et feuillus.

Le prix de vente des bois de râperie ne paie plus le prix du façonnage.

L'inventaire de nos forêts, effectué en 1982, a donné les résultats suivants, malgré tous les dégâts qu'elles ont subi au cours des 25 dernières années, comparé à l'état de 1965:

— le bois sur pied a passé de 294 m3 à 388 m3 forestiers à l'hectare

— la proportion des bois de plus de 50 cm. de diamètre a augmenté de près de 20%

En ce qui concerne le remplacement des platanes de l'Allée de l'Eglise, la Municipalité, accompagnée de M. Baudat, pépiniériste à Vernand, a visité plusieurs avenues de la Ville de Lausanne pour se faire une idée sur le choix d'une éventuelle autre essence. Suite à cette visite, la volonté de l'exécutif est de recréer notre Allée de l'Eglise avec des platanes. Ces arbres, vigoureux et de forte croissance, sont bien adaptés à notre climat.

La quantité d'ordures ménagères a passé de 1'123,76 tonnes en 1983 à 1'134,88 tonnes en 1984.

Quant au verre: 107,24 tonnes en 1983 et 117,81 tonnes

en 1984. Nous recommandons vivement à tous d'observer scrupuleusement les injonctions du triage des couleurs. Il est important que ce choix soit fait de façon régulière.

Travaux:

Répartition du travail de l'Equipe (7 hommes):

Voirie	18,31%
Entretien routes et collecteurs	18,93%
Déneigement	30,72%
Travaux pour Domaines	17,54%
Travaux pour Bâtiments	9,77%
Travaux pour Police	3,80%
Administration	0,93%

soit 13'372 heures de travail.

A noter la forte augmentation du travail occasionné par le déneigement, soit 17,15% sur 1983.

Le Bureau technique a procédé, en outre, aux études suivantes:

- Aménagement Ch. du Rionzi - dossier d'exécution (var. Regent).
- Aménagement carrefour Grand-Mont et correction Rte du Grand-Mont - dossier d'enquête.
- Collecteurs Grand-Mont - Etavez et Grand-Mont - Ch. Creux - dossier d'enquête.
- Trottoire Est Route de Lausanne - Rue du Petit-Mont - chemin de la côte à Deux-Sous - dossier d'enquête.
- Eclairage chemin des Corjons - dossier d'enquête.
- Place d'incinération - dossier d'enquête.

Police:

La protection civile compte 339 personnes incorporées dont 198 ont suivi les cours d'instruction.

Le Corps des Sapeurs-pompiers compte, lui, un effectif de 54 officiers, sous-officiers et sapeurs.

Il est intervenu à 41 reprises en 1984, soit pour:

20 incendies, 9 inondations, 1 cas de pollution et 11 fausses alarmes.

Cultes et instruction

Pour 671 enfants en âge de scolarité, nous pouvons enregistrer 158 élèves inscrits à Lausanne (voie secondaire) et 513 élèves suivant régulièrement les classes du Mont: —

— classes primaires	378
— classes terminales à options	43
— classes supérieures	92

A la rentrée d'août, 40 maîtres se partageaient l'enseignement dans les 28 classes de nos écoles.

Les quelques points sommairement relevés ci-dessus ne représentent que "la pointe de l'iceberg" constitué par l'ensemble des tâches accomplies par les municipaux et leurs collaborateurs tout au long de l'année. A tous, nous leur disons notre profonde gratitude pour tout le travail accompli.

Pb. Rauschert, Syndic

COMMUNICATIONS . . .

. . . de la Municipalité

DÉCHETS DE TAILLE D'ARBRES ET DE HAIES

L'emplacement prévu pour la réception, le dépôt puis la destruction des déchets de taille d'arbres et de haies est maintenant aménagé et opérationnel. Il se situe en bordure de la route de Manlout, à l'Est de la Halle du Tennis-Club.

Cet emplacement, clôturé, sera accessible, pour le dépôt des déchets, **tous les samedi**, de 10 à 12 heures et de 13 à 17 heures, et ce à titre d'essai, **dès le 3 août 1985**, et sous réserve de dispositions ou de restrictions ultérieures.

Chaque usager est invité à respecter strictement les règles d'utilisation, en évitant notamment le dépôt de tout autre déchet ou matériau non approprié.

RAMASSAGE DU VERRE

Après 6 mois d'expérience, le nouveau système de ramassage du verre par benne fonctionne presque normalement. Nous remercions tous les intéressés qui ont fait un effort pour le recyclage des verres perdus.

Malheureusement, il arrive parfois que quelques dépositaires ne respectent pas assez bien le triage par teintes et la qualité de la marchandise déposée dans les bennes. Ces négligences provoquent le déclassement de qualité du container entier. Aussi, nous vous demandons à nouveau de:

- bien séparer le verre selon les teintes, verre vert, verre brun, verre blanc.
- de déposer dans les bennes spéciales, les bouteilles ou litres perdus exempts de corps étranger (métal, porcelaine, plastique, etc.).

Ces derniers provoquent des dérangements importants lors de la production des nouveaux emballages.

Le verre provenant des miroirs, vitres, corps d'éclairage ne doivent en aucun cas être déposés dans les bennes.

AVIS AUX ELECTRICIENS ET ELECTEURS

Elections communales 1985

En application de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 3 avril 1985, convoquant les assemblées de commune pour le renouvellement des autorités communales - législature 1986-1989 - vous devrez, cet automne, procéder à l'élection des membres du Conseil communal (70) et de la Municipalité.

Le calendrier des diverses opérations fixées par l'Arrêté précité vous sera communiqué ultérieurement. Dans l'immédiat, nous vous informons que le Bureau de l'actuel Conseil organise une assemblée préparatoire qui aura lieu le **lundi 2 septembre 1985, à 20h. 15** à l'Aula du Collège du Mottier B, route de la Blécherette.

Nous vous invitons à participer à cette assemblée, laquelle devra désigner les candidats qui figureront sur les listes proposées aux électrices et électeurs.

Un contrôle des cartes civiques sera effectué à l'entrée.

Cartes civiques

Le Greffe municipal a récemment procédé à l'établissement et à l'expédition des nouvelles cartes civiques, de couleur **grise**, comportant des cases numérotées, et valables du **1er juillet 1985 au 30 juin 1989**. Les citoyennes et citoyens qui n'auraient pas reçu cette carte voudront bien s'adresser au Greffe municipal.

Bureau de vote

Nous pensons utile de rappeler que celui-ci est régulièrement ouvert, pour toutes votations et élections, dans les locaux du Collège du Mottier B, route de la Blécherette:
le vendredi de 19h. 00 à 20h.30
le samedi de 19h. 00 à 20h.30
le dimanche de 10h. 30 à 12h.30

La Municipalité

... de nos Paroisses

Les paroisses protestante et catholique du Mont vous invitent à une

FÊTE DE L'AMITIÉ

au Châtaignier, le dimanche 22 septembre, dès 10h. 30

Au programme:

- A la recherche du mot caché
- Torrée géante (saucisson cuit sous la braise)
- New Games (jeux pour tous)
- Célébration oecuménique

Les participants apporteront leurs couverts, des salades ou autres garnitures. Torrée et boissons en vente sur place.

Diverses

Le Docteur

Paul Horton

ancien assistant des services de:

- chirurgie A CHUV, professeur Saegesser
- médecine interne CHUV, professeur Bachmann
- ORL, CHUV, professeur Savary
- pédiatrie CHUV, professeur Gautier
- radiologie CHUV, professeur Candardgis
- rhumatologie et réhabilitation, professeur Saudan

vous annonce l'ouverture depuis le 1er juillet 1985, de son cabinet de

médecine générale

FMH

Route de Lausanne 8

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021/33 34 25

Consultations sur rendez-vous - visites à domicile.



Gymnastique
Expression corporelle
Danse

selon la méthode
Margaret Morris

Pour enfants (dès 6 ans) lundi de 16h. à 16h. 45

Pour enfants (dès 8 ans) mardi de 16h. à 17h.

Pour adolescents (dès 13 ans) mercredi 13h. 30 à 14h. 30

Lieu: salle de rythmique du Grand-Mont

Prix: Prix Fr. 6.-- la leçon

Envoyez les inscriptions à: Chantal Cornaz

Chemin de la Perrause 15 - Le Mont - Tél. 33 36 19

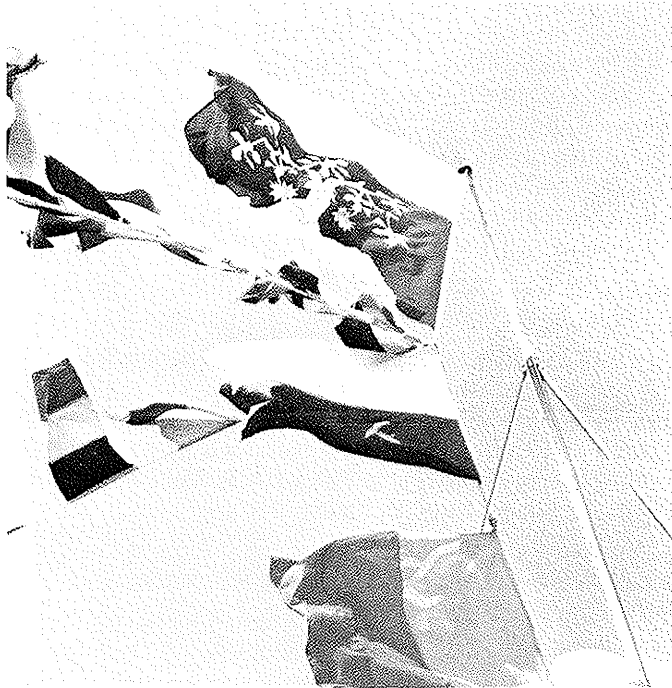
S.O.S. Appartements

Futurs mariés cherchent un appartement de 3 pièces au Mont ou dans les environs pour le mois de septembre, au maximum Fr. 900.-- avec les charges.

S'adresser à la poterie du Mont ch. de la Perrause 1
Tél. 33 46 51; privé 63 28 48

SORTIE DES AÎNÉS

Renouvelant l'expérience réalisée pour la première fois en 1984, la Municipalité invitait les personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et bénéficiant des prestations A.V.S. à participer à une "sortie" sur le Léman.



Ce sont plus de 200 participants qui se retrouvèrent ainsi à l'embarcadere d'Ouchy, ce mardi 18 juin 1985, avec la perspective de conditions météorologiques des plus favorables.



Nous avons l'honneur de saluer la présence de M. Jean-David Husson, Préfet du district de Lausanne, et pouvons noter avec satisfaction, la présence des membres de la Municipalité, accompagnés de leur épouse, de M. le Pasteur André Curchod et de M. l'Abbé Jean-Louis Diamé, de la Paroisse catholique St-Amédée Bellevaux, aumônier de La Paix du Soir; nous pouvons également compter sur la précieuse collaboration des dames de l'OMSV et du Service d'aide familiale. Il y a lieu d'excuser l'absence de M. Daniel Grosclaude, Président du Conseil communal, de M. Claude Adassiz, municipal, de Madame Mariette Vaucher, retenus par d'autres obligations.



Notre bateau, le "Savoie", mit le cap sur Evian pour ensuite longer la Côte française, en direction de Genève; nous étions au large de villes et villages aux noms évocateurs: Amphion, Thonon, Anthy, Yvoire, Nermier, Tougues, Hermance, Anières, Corsier, La Belotte. Chacun put admirer le célèbre jet d'eau, alors que le bateau faisait une brève escapade dans la rade de Genève. Sur le chemin du retour, c'est à Nyon qu'une sympathique escale permit à chacun de quitter le bord et de "faire" quelques pas.



Cette belle journée, gratifiée d'un soleil exceptionnel en ce milieu de juin, prit fin à Ouchy, vers 17 heures. Une nouvelle fois, la satisfaction et le bonheur pouvaient se lire sur le visage des participants qui venaient de vivre une journée placée sous le signe de l'amitié, des retrouvailles et de la bonne humeur, journée agrémentée d'une partie musicale confiée à M. Jean-Claude Corpataux, et d'un excellent repas servi à bord par une "brigade" dévouée, aimable et discrète.

Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de la prochaine et maintenant traditionnelle Sortie des Aînés.

C. Frioud

NOS JUBILAIRES

60 ans de mariage



M. et Mme Théodore Ménétreay - Favre

C'est le 2 juillet 1925 que M. Th. Ménétreay quittait la ferme de Coppoz pour reprendre de son beau-père le magnifique domaine de la Viannaz.

Agriculteur-maraîcher avisé, M. Ménétreay a aussi participé à la vie politique de la commune en tant que conseiller communal et municipal. En 1943, c'est sur son initiative, alors qu'il présidait la Commission scolaire, que s'ouvrit la 1ère classe supérieure de notre commune.

Quant à Madame qui a gardé tout son dynamisme, elle a pendant de nombreuses années fait les marchés de Lausanne. La tradition se maintient puisque c'est son fils Hervé et petit fils Eric qui ont repris la place sur les escaliers de St Laurent.

Leurs 3 enfants et 7 petits enfants ainsi que de nombreux parents et amis ont entouré les jubilaires lors de cette journée. Une délégation de la Municipalité leur a apporté les vœux d'usage.

90ème anniversaire

Mme ROBADEY est née le 8 juin 1895 à Lessoc, son village d'origine, situé en Haute-Gruyère, 4ème d'une famille qui a compté 8 enfants, 4 filles et 4 garçons.

Elle obtint à 19 ans au couvent des Ursulines de Fribourg son brevet d'institutrice. Elle enseigna quelques années à Matran. Ayant eu de graves problèmes de santé, elle ne

renouvla pas son brevet, mais travailla à la poste de Cerniat comme aide buraliste et fut aussi occupée dans des familles à Montreux notamment.



Mme thérèse ROBADEY

Son futur époux Louis ROBADEY, de Lessoc était professeur à l'école secondaire de Châtel-St-Denis. Ils se marièrent dans cette localité un beau jour du printemps 1924. Quatre enfants naquirent de cette union: Marithé, Paul, Jean-Marie et Anne-Marie. Ils ont maintenant tous passé la cinquantaine. Ils lui ont donné cinq petits enfants et trois arrière-petits enfants. Tous ont une place bien précise dans son coeur.

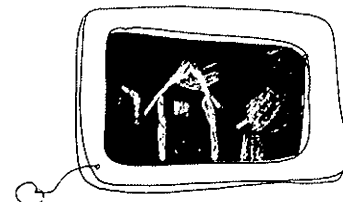
Mme Robadey est devenue veuve en 1954. Elle habitait alors à la Tour de Peilz. En 1960 elle fit son entrée à La Paix du Soir comme employée de maison.

Qu'est ce qui caractérise encore Mme Thérèse Robadey? Citons son indéfectible attachement à sa chère Gruyère, sa passion pour l'Abbé Bovey et à ses oeuvres musicales, la vitalité dont elle a fait preuve tout au long de sa vie, son courage, son énergie, son besoin d'activité, son dévouement, sa bonne humeur communicative.

Comme de coutume, une délégation de la Municipalité tint à lui présenter les vœux d'usage, en cette journée du 8 juin.

A tous ces heureux jubilaires, la Municipalité du Mont réitère ses vœux et souhaits de bonheur et santé.

DANS NOS ÉCOLES...



Dessin de "Michel"

PROMOTION AU COLLÈGE DU MOTTIER

LIBÉRATION (fin de scolarité obligatoire)

Le **5 JUILLET 1985**

47 "libération" ont été signées en cette fin d'année; 47 jeunes qui acquièrent le statut d'"anciens élèves du Mont" et qui partent dans la vie active.

Les uns nous quittent pour l'Angleterre, d'autres pour l'établi du menuisier ou le laboratoire du confiseur, plusieurs poursuivent leurs études à l'Ecole supérieure de commerce ou en classe de rattachement au gymnase, mais à tous vont nos vœux les meilleurs de réussite et de satisfaction dans leur nouvelle profession.

Sont libérés:

ALVES Carol, AUBERT Françoise, BANZ Steve, BERSET Sandrine, BLANC Olivier, BLANC Sonia, BLASER Régula, BRATSCHI Didier, BRATSCHI Serge, CASAROTTO Laurent, CHABLOZ Valérie, CORNAZ Nadia, COURVOISIER Diane, CUTTELOD Chantal, DEBELY Anne, DEBELY Patrick, FAVRE Nathalie, FLEISCHMANN Sandrine, GARIGLIO Cendrine, GAVAZZENI Antonella, GEZZELE Daniel, GIROD Aurore, GLAYRE Christophe, GREMAUD Olivier, HAUTIER Olivier, HOTING Mirja, JOYE Thierry, KILCHER Yannouck, MAURON Bertrand, MEILLARD Stéphanie, MERMOD Jean-Michel, NOVERRAZ Christian, PELLA Corinne, PERROTTI Nathalie, PICHARD Jean-David, PICHARD Stéphanie, PIGNAT Anita, REYNARD Michel, RIME Philippe, RISSE Eric, RUFFIEUX Dominique, SCHEIDEGGER Olivier, STUCKY Philippe, VANEY Patricia, VASSALLI Jean-Luc, VATERLAUS Marc, YERSIN Fabienne.

SPORT DE FIN D'ANNÉE

Les épreuves individuelles d'athlétisme, les joutes entre classes, le cross scolaire et les matchs maîtres-élèves se sont déroulés dans une chaude ambiance due autant à l'enthousiasme de chacun qu'au soleil!



Les médailles d'or, d'argent et de bronze ont été attribuées aux jeunes sportifs suivants:

CATÉGORIE E

FILLES

1ère	CHAVE	Audrey
2ème	BAULA	Nathalie
3ème	FULLEMANN	Maria

GARÇONS

1er	ZACCARINI	Stève
2ème	MENETREY	Alain
3ème	LIPKA	David

CATÉGORIE D

FILLES

1ère	ZUBER	Isabelle
2ème	TRUFFER	Hélène
3ème	CZAJKOWSKA	Claire

GARÇONS

1er	MULLER	Isabelle
2ème	KELLER	Silvan
3ème	TRAVERSO	Walter

CATÉGORIE C

FILLES

1ère	BOURGOIN	Annick
2ème	TRUFFER	Anne
3ème	AUBERT	Ariane

GARÇONS

1er	THEVOZ	Julien
2ème	WILLEN	François
3ème	AMIGUET	Stéphane

CATÉGORIE B

FILLES

1ère	HELD	Sandra
2ème	SPINELLO	Teresa
3ème	OCHSENBEIN	Murielle

GARÇONS

1er	SINGUERIDIS	Yan
2ème	BADER	Thierry
3ème	DI MENTO	Mario

CATÉGORIE A

FILLES

1ère	NOVERRAZ	Nathalie
2ème	BOURGOZ	Valérie
3ème	ALVES	Carole

GARÇONS

1er	MONACHON	Laurent
2ème	GLAYRE	Christophe
3ème	BLANC	Denis



Les challenges de volley-ball ont été remportés par les PINK PANTHERS de la classe de M. Liaudet et les PEPSI de la classe de M. Vaucher.

En football, les INDESTRUCTIBLES de la classe de M. Liaudet et les BRESILIENS de la classe de M. Vaucher se sont imposés.

Un résultat à relever en **athlétisme**:

les 6,25m. de Christophe GLAYRE en saut en longueur !



Matches maîtres-élèves

En volley-ball, les institutrices se sont imposées avec grâce, mais aussi avec une certaine difficulté, face aux filles des grandes classes par 2 à 1.

En football, les garçons ont nettement pris le pas devant les maîtres par 6 à 1, juste revanche du 2 à 4 de l'année dernière !



Cross

Vainqueurs des différentes catégories:

1. Classes 1-2P

Maria FÜLLEMANN et
Somboune CHANCHALEUNE

2. Classes 3-4P

Anne TRUFFER et
Seng Keo CHANCHALEUNE

3. Classes 5-6

Thérèse SPINELLO et
Pierre BOREL

4. Classes 7-8-9

Murielle OCHSENBEIN et
Jean-Marie BICHSEL

Félicitations aux vainqueurs, et à tous les autres, pour leurs efforts et leur joyeux enthousiasme !

RENTÉE SCOLAIRE

Classes primaires, terminales à options et supérieurs:

Lundi 26 août à 13h. 40

Classes enfantines, 1ère année:

Lundi 26 août 14h.

Classes enfantines, 2ème année:

Mardi 27 août à 8h. 45

Bonnes vacances à tous !

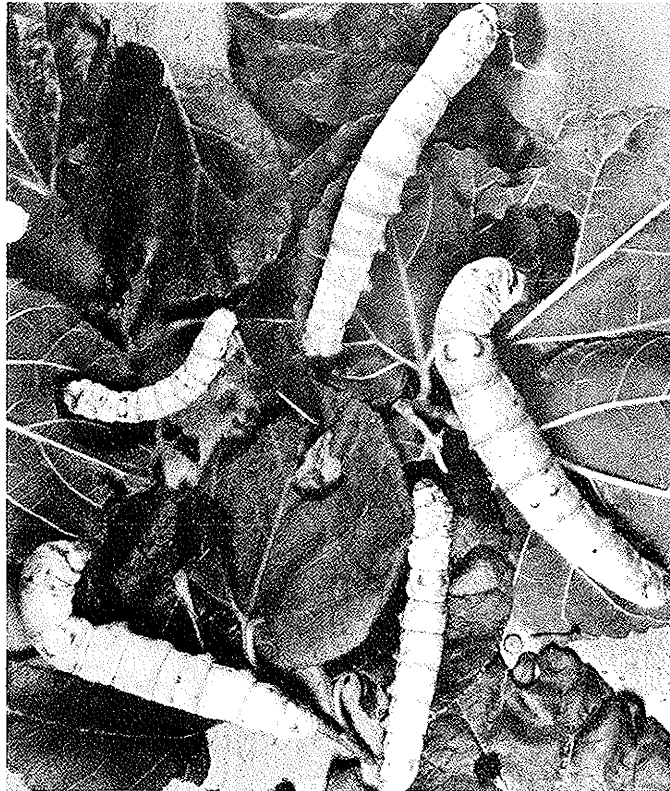
FARAFINA, PERCUSSIONS ET DANSES DU BOUKINA-FASSO



L'année scolaire s'est terminée en point d'orgue avec le concert du groupe de percussionnistes noirs FARAFINA de Bobodioulasso (ancienne Haute-Volta), groupe qui a même réussi -ce qui prouve bien son talent- à faire danser les petits Vaudois au son des balafons !



Regard sur les vers à soie des Planches qui, depuis, sont montés dans les branches et se sont enfermés dans des cocons de 3 à 4 cm de longueur, formés chacun d'un seul fil continu pouvant atteindre de 300 à 1'500 m.



La production de soie naturelle, qui a atteint en France un maximum de 26'000 tonnes en 1865, semble être en légère hausse sur les hauts de notre commune grâce aux efforts de Mme Emery et de ses élèves de classe enfantine !

JOURNÉE SCOLAIRE VAUDOISE D'ATHLÉTISME ET NATATION

Mercredi 26 mai 1985

Montreux accueillait, le 29 mai dernier, les quelques 540 participants à la journée scolaire d'athlétisme et natation. Trente équipes mixtes de tout le canton se sont disputé les meilleures places dans les lignes d'eau de la piscine de la Maladaire, pendant qu'au stade de la Saussaz, à Chailly, cinquante-sept équipes également mixtes ont tenté de se qualifier pour les Journées suisses de sport scolaire qui se dérouleront en septembre à Zoug.

Chaque équipe est composée de six athlètes, et seules les cinq meilleures performances sont comptabilisées selon des tabelles "Jeunesse et Sport" très précises.

Pour l'athlétisme, les équipes se sont mesurées dans les disciplines suivantes: course 80m., relais 5x80m., cross de 800m., lancer du poids (4kg. pour les garçons et 3kg. pour les filles) et saut (hauteur pour les filles et longueur pour les garçons).



Côté natation, le combiné comprenait trois épreuves: 50m. dos, 50m. crawl et un relais 6x50m.

Les équipes du Mont se sont classées respectivement 33ème (sur 57) en athlétisme et 19ème (sur 30) en natation.

COURS DE SECOURISME

Les deux classes de 8ème année de MM NEYROUD et MATTHEY-DORET ont bénéficié d'un cours de secourisme, cours prolongeant l'étude du corps humain et complétant pratiquement les notions acquises en anatomie et en physiologie.

Ce cours s'est étendu sur 5 semaines, à raison de 2 périodes par semaine.



31 élèves ont satisfait aux conditions d'un examen théorique et pratique et ont obtenus le **Certificat de secourisme**, certificat reconnu valable durant 6 ans pour l'obtention du permis de conduire.

Les moniteurs, Mmes Mina GAILLE, Yvette STUDER, Janine MELLANA et M. Georges SIEBER, se sont déclarés très satisfaits de l'effort fourni par chacun, ainsi que de la bonne atmosphère de travail.

DANS NOS SOCIÉTÉS

skeet – club

Notre membre Antoine Perrin, né le 20 février 1967 a, au cours des championnats suisses de skeet, qui ont eu lieu les samedi et dimanche 29 et 30 mai dernier, remporté le titre de champion suisse junior, avec un résultat de 181 plateaux cassés sur 200.

A ce titre, il est appelé à participer aux prochains championnats du monde qui auront lieu à Montecatini (Italie) du 4 au 7 septembre 1985

Nos félicitations et voeux pour un plein succès.

Le Comité

Le four à pain: ça va chauffer

Faut-il rappeler qu'un ancien four à pain sommeille dans le bâtiment situé à l'angle Nord-Est de la cure du Mont ?

Remis en état en 1981, par les soins de l'Etat de Vaud qui en est le propriétaire, ce four est à disposition des Montains, selon une convention passée entre l'Etat et la Commune.

La Société de Développement a décidé de faire revivre régulièrement ce témoin du passé et d'en promouvoir l'utilisation dans le cadre de ses efforts d'animation villageoise. Cependant, l'usage d'un tel four exige certaines connaissances, notamment sur le préchauffage ainsi que la cuisson du pain, des gâteaux et autres pâtisseries. Pour assurer le succès d'une telle entreprise, la Société de Développement désire constituer une équipe de 3 ou 4 personnes aimant le travail en équipe, animées du désir de maintenir une technique ancienne et disposées à consacrer chaque année quelques journées de travail bénévole; une au moins de ces personnes devrait posséder les connaissances et l'expérience de l'utilisation d'un four à pain. A cette équipe serait confiée la tâche d'organiser des journées de cuissons (3 à 6 par an), dont la formule doit encore être mise au point.

Les personnes intéressées par cette question sont invitées à se faire connaître en s'adressant à l'un ou l'autre des membres du comité de la Société de Développement:

M.	P.-A.	JAN	tél. 32.93.36
M.	P.	BARRAS	tél. 33.14.94
M.	P.-A.	DUPUIS	tél. 33.08.68
Mme	M.-L.	JOST	tél. 32.69.17
M.	M.	PAGE	tél. 32.14.10
Mme	R.	SPANHAUER	tél. 32.54.61
M.	J.-P.	WALDMAYER	tél. 33.23.21

Société de Développement

S.F.G.

Fin avril dernier, nos petits jeunes gymnastes étaient les invités des Amis Gym. de Lausanne pour la 5ème journée romande de démonstration. Ils ont obtenu un franc succès avec leur production de classe très spectaculaire.

Les 8 et 9 juin, c'est Renens qui accueillait nos jeunes gym-

nastes, garçons et filles, dans le cadre de la fête régionale de la Côte.

C'est à un véritable triomphe de nos jeunes que parents et amis ont pu applaudir et fêter lors de la sympathique réception que la société avait préparée pour leur retour au Mont.

Résultats des sections

Grandes Pupillettes (11 – 13 ans)

1 ère	production de classe aux agrès
4 ème	course d'obstacles
7 ème	course avec zone de croisement

Petites Pupillettes (7 – 10 ans)

9 ème	production de classe
8 ème	course avec zone de croisement
21 ème	course d'obstacles

Petits Jeunes Gymnastes

1 er	production de classe
------	----------------------

Grands Jeunes Gymnastes

2 ème	production de classe
-------	----------------------

RÉSULTATS INDIVIDUELS

Garçons

Catégorie G1 agrès.

1	CORBAZ	Guy
2	CORBAZ	Sébastien
3	CORBAZ	Olivier
5	HUBER	Frédéric
14	CORBAZ	Raphaël
17	CHEVILLAT	Thierry

Catégorie G2 agrès

2	GUIDETTI	Laurent
4	DUBOIS	Frédéric

Catégorie écoliers (1974 – 1975) Athlétisme

3	KELLER	Silvan
---	--------	--------

Catégorie écoliers (1976 – 1977) Athlétisme

2	KINDER	Pascal
8	MENETREY	Alain
10	STEEZELER	Sandro

Gymnastique Filles 11 – 13 ans

9	ZURFLUH	Nathalie
16	GIRARDET	Karine
21	FRAGNIERE	Carole
24	CHEVILLAT	Céline
26	PILLOUD	Joëlle
28	ROCHAT	Isabelle

Ces derniers mois, notre société a connu aussi des joies et des peines extra-sportives. De la joie avec le mariage le 25 mai, de notre moniteur François BARRAT avec Rosangela MICHELI à l'église de Polliiez-Pittet ou toute

une bande de jeunes gymnastes s'étaient déplacés pour faire une haie d'honneur et d'amitié, pas très solennel, mais enthousiaste.

De la joie encore le 29 juin pour le mariage de notre présidente technique, Christiane ROCHAT avec Michel ODIER à l'église de Morrens. Ce jour là aussi, pupillettes, dames du lundi ou dames de l'aerobic sont venues nombreuses souhaiter grand bonheur aux héros du jour.

Des peines aussi avec la disparition, le 19 mai, de Monsieur Maurice BORGEAUD, membre fondateur de notre belle société. C'est en effet le 23 juillet 1942 que Maurice BORGEAUD, Daniel RAUSCHERT et Edmond CORBAZ, entourés d'une vingtaine de jeunes adoptaient les statuts de ce qui s'appelait alors le Club Sportif, pour devenir la même année la Section du Mont de la S.F.G.

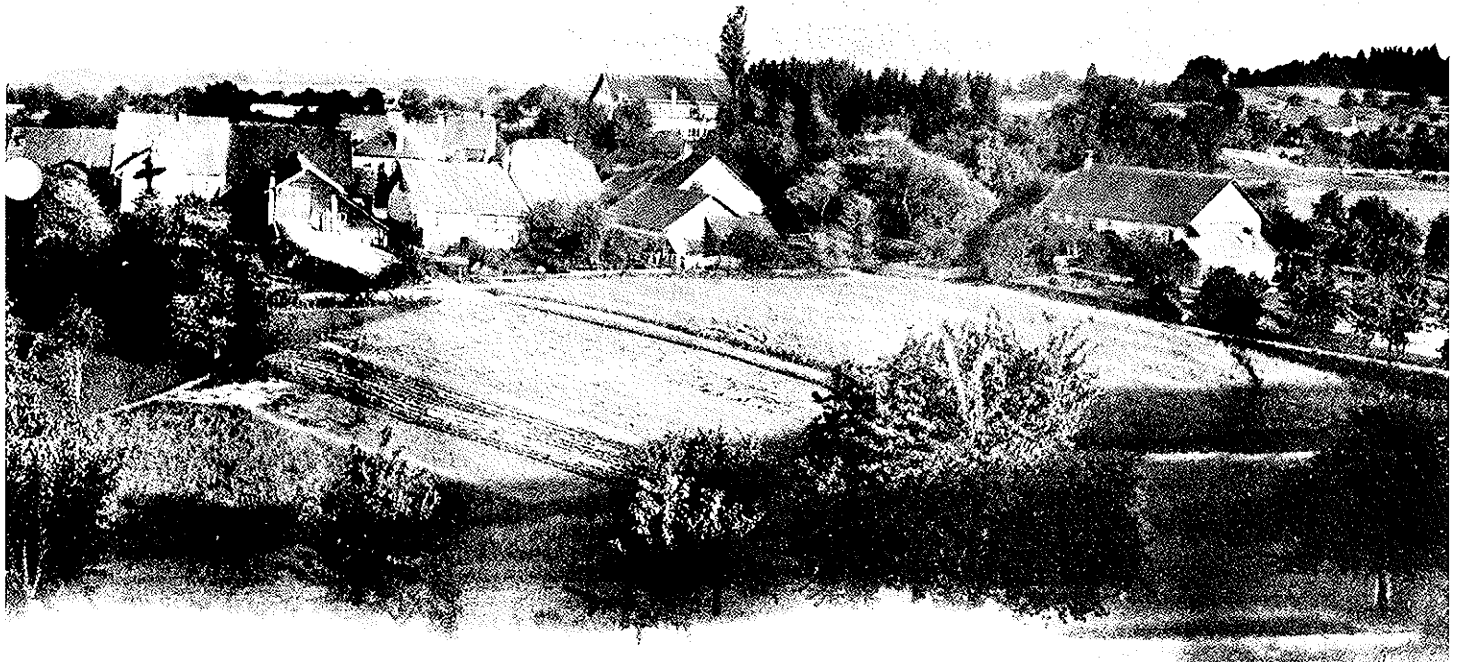
Pour l'avenir, c'est notre concours interne et tournoi inter-société qui retiennent toute notre attention.

C'est la journée idéale pour mieux se connaître entre membres des différentes sections et aussi tisser des liens amicaux avec les autres sociétés de notre commune.

Donc, tous aux Châtaigniers le 7 septembre prochain.

M. Henchoz

autre souvenir des joutes sportives



PROCHAIN JOURNAL: fin septembre 85
DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 septembre 85
RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 00 03

Si nous avons décidé de sacrifier le charme visuel de ces documents en vous les présentant dactylographiés, notre attention est de vous offrir davantage de texte et aussi de pouvoir vous révéler l'entier de l'événement choisi.

Bus scolaire de 1985 ou régents itinérants de 1755, deux solutions différentes permettant d'instruire les "enfants des granges écartées".

Si les granges des Montenailles sont devenues zone villa, le problème, lui, n'a pas changé depuis 230 ans !..

27^e - Du 25^e Mars 1755

*Honorable Commune a été convoquée de
nouveau par le Sr Raccaud Moderne Gouver*

neur

27 mars 1755

L'honorable Commune a été convoquée de nouveau par le Sr RACCAUD Moderne Gouverneur au sujet de la 3^e régence qu'on pense établir dans notre Eglise.

On a lu une lettre de l'illustre Chambre économique de Berne en date du 17^e février dernier par laquelle L.L.E.E. accordent à notre Commune un capital de 600 ₣ pour établir un 3^e Régent sur la demande qui leur a été faite par Monsieur notre Pasteur, sur quoi on a délibéré de le remercier du zèle qu'il a pour le bien de notre Eglise et de l'attention qu'il apporte à procurer tous les moyens qui peuvent y concourir.

De plus Monsieur notre Pasteur a réitéré sa demande à faire en suite la lettre souveraine sur dite établissement d'un 3^e Régent pour instruire les enfants des granges écartées lesquels trouvent le passage impossible en hiver pour se rendre aux écoles établies et d'assigner la pension de ce nouveau Régent tant sur la rente des 600 ₣ accordés par L.L.E.E. et des 100 ₣ donnés par la Seigneurie de Lausanne que sur les contributions qu'on imposerait sur chaque enfants et en retirant les 10 écus annuels en faveur de ce nouveau Régent que la Commune avait bien voulu ajouter il y a quelques années à la pension des 2 Régents actuellement établis.

Surquoi la Commune après délibérations murs et réitérée a trouvé

- 1 que les 2 Régents sur le pied qu'ils sont établis actuellement suffisent à l'instruction de toute la jeunesse avec le moins d'inconvénients que possible et d'autant qu'on doit raisonnablement attendre d'une Commune qui a de petites ressources et que vouloir diminuer la pension de ces 2 Régents pour aider à en faire une nouvelle ce serait exposer les Régents à de fréquents changements de Maître et les enfants à faire moins de progrès et faire ainsi de 2 bonnes régences 3 mauvaises.*
- 2 que les Régents ne se plaignent point et ne se trouvent point surchargés pour l'instruction de toute cette jeunesse et*
- 3 enfin que la Commune faisant déjà en entier la pension des 2 Régents établis et le reste de ses petits revenus pouvant à peine suffire aux dépenses courantes de la Commune Elle ne pourrait en aucune manière se charger encore de faire une nouvelle pension pour un 3^e Régent Il y a peut être aucune Commune du pays qui soit autant chargée à cet égard Car quand on voudrait charger les particuliers de cette nouvelle pension elle retomberait toujours en tous ou en partie sur la Commune à défaut des particuliers qui sont pauvres et pas les autres*

Néanmoins la Commune pénétrée de la bienfaisance de leurs L.L.E.E. et du zèle de leur Pasteur comme aussi pour concourir au plus grand bien s'il est possible de leur Eglise a donné charge au Sr Jean-Jacques CORBAZ et au Régent BELET d'aviser à un plan qui répond aux vues de notre gracieux Souverain sans cependant surcharger la Commune et particuliers au delà de leurs forces

6 avril 1755

Le Sr RACCAUD Moderne Gouverneur ayant convoqué par ordre de Commune du Mont avec le corps entier tant communier que chef de famille pour examiner le plan dont on avait chargé dans la précédente assemblée les Sr Jean-Jacques CORBAZ et BELET Régent concernant la 3^e régence La dite Commune en a fait la lecture tel qu'il les trouve cy après tenorisé

1 Fonction du nouveau Régent

On établirait pour 4 mois de l'hiver seulement un nouveau Régent lequel fera 2 écoles par jour une au dessus des Roches et l'autre au bas des Roches ou pourrait se rendre aisément la jeunesse de toutes les granges écartées ce qui irait au devant de l'inconvénient qu'allègue Monsieur le Pasteur tiré de la difficulté au trajet de ces granges dans la mauvaise saison

2 hors de ce tems la de 4 mois le Régent serait libre pour le reste de l'année il serait substitué dans ses fonctions par les 2 autres Régents en la manière suivante

Celui du Grand Mont ferait une école au dessus des Roches une au Grand Mont une troisième au Bande à lavianne à l'alternance de 2 jours l'un des Régents du Petit Mont ferait aussi 3 écoles l'une au dessus des Roches, l'autre au Petit Mont et la 3^e aux Montenailles

L'été qui est le tems des ouvrages aux quels on occupe la jeunesse d'un certain âge 2 écoles par jour deviennent superflues

*Commentaires et recherches
Jean-Jacques BELET*